

Neuralink recrute ses premiers cobayes



[Source : France-Soir]

[Illustration : Elon Musk lors d'une conférence de presse à Boca Chica Village, au Texas, le 10 février 2022.

© AFP/Archives – JIM WATSON]

Neuralink a reçu l'autorisation de lancer ses premiers essais cliniques sur l'Homme. Malgré tous les débats auxquels ce projet de « cerveau-ordinateur » peut donner naissance, l'entreprise de neurotechnologie d'Elon Musk a officiellement lancé le recrutement de ses premiers cobayes le 19 septembre dernier.

Pour rappel, l'objectif de Neuralink est de mettre au point des implants cérébraux connectés aux machines afin de permettre l'utilisation d'outils numériques par la pensée. Sur le papier, il s'agirait d'aider essentiellement des personnes atteintes de maladies graves que l'on n'arrive pas à soigner (Parkinson, Alzheimer, paraplégie...) « Les interfaces de cerveau-ordinateur ont le potentiel de changer des vies pour le meilleur », peut-on lire sur le site de l'entreprise.

Depuis 2018, Neuralink mène ses tests sur cochons, singes et rats ; cela créait déjà de nombreuses controverses. Et pour cause ! D'après Reuters, quelque 1 500 animaux seraient morts à cause de chirurgies précipitées.

Malgré tout, c'est au tour de l'Homme de faire avancer la science ! Mardi 19 septembre, Neuralink a publié son annonce de recrutement pour l'étude PRIME (Precise Robotically Implanted Brain-Computer Interface). Ces premières expériences visent à « évaluer la sécurité de notre implant (N1) et de notre robot chirurgical (R1) et à évaluer la fonctionnalité initiale de notre *interface cerveau-ordinateur* pour permettre aux personnes paralysées de contrôler des dispositifs externes par la pensée ».

Les volontaires devraient être (très) suivis pendant plus de cinq ans, à raison de deux sessions d'une heure par semaine et quelques visites médicales en plus. Il n'y a rien à gagner, et voici les critères de recrutements :

- Résider aux États-Unis ;
- Avoir 18 ans ou 22 ans (selon l'âge de la majorité dans l'État) ;
- Être atteint de conditions médicales spécifiques : quadriplégie, paraplégie, sclérose latérale amyotrophique (la maladie de Charcot), perte de vision, perte d'audition, incapacité à parler et/ou amputation majeure d'un membre...

À l'inverse, il y a aussi des critères excluants :

- Avoir des appareils implantés, comme un pacemaker ;
- Avoir déjà eu des crises d'épilepsie ;
- Devoir subir une ou plusieurs IRM ;
- Être sous traitement pour des troubles musculo-squelettiques.